



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Industrie et de la
Promotion des Investissements

Kovié, Togo – 03 Avril 2025

Communiqué de presse

Cérémonie de Remise du Certificat d'Enregistrement de l'Indication Géographique Protégée "Riz de Kovié"

Le "Riz de Kovié" a franchi une étape importante ce 03 avril 2025 dans son processus de valorisation, en obtenant l'Indication Géographique Protégée (IGP). Cette reconnaissance officielle, décernée par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), est une avancée majeure qui vient valoriser le travail des producteurs locaux, renforcer l'identité économique de la région, et positionner le "Riz de Kovié" comme un produit de référence.

Cette cérémonie officielle, organisée par le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements (MIPI), a réuni des autorités locales et nationales, des acteurs économiques, ainsi que des partenaires de l'OAPI et de l'OMPI. La remise officielle a eu lieu en présence de la Directrice des services d'enregistrement à l'OMPI, du Directeur Général de l'OAPI et de nombreuses autres personnalités du secteur public et privé.

La reconnaissance officielle du "Riz de Kovié" en tant qu'Indication Géographique Protégée représente un aboutissement d'un processus, porté par l'INPIT, soutenu par les initiatives de l'OAPI et de l'OMPI. Cette démarche vise non seulement à protéger le patrimoine local, mais aussi à ouvrir de nouvelles perspectives pour la commercialisation et l'exportation du riz de Kovié à l'échelle nationale et internationale.

La réussite de cette démarche ouvre la voie à la reconnaissance et à la promotion de nombreux autres produits togolais. Elle conforte la position du Togo en matière de valorisation des produits locaux et d'exportation, tout en offrant des opportunités économiques pour les producteurs.

Source : Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements.